

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2021 A 19H00

PROCES VERBAL

Date de convocation : 11 février 2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 18 février à 19h00, le conseil municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de Montoire-sur-le-Loir, compte tenu des nécessités sanitaires dans le cadre des gestes barrières liées à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : Mme BARON, Mme BELLANDE, Mme BELLANGER, M. BERNEAU-MERLET, Mme CAILLON, Mme CARNET, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DURAND, M. FERRAGU, M. GUERINEAU, M. HENRION, Mme JULLIEN, M. LANDOIS, M. MORLE, M. SEMAT, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET et M. VANDECASTEELE

Etaient absents : M. BARBOT (pouvoir à M. SEMAT), Mme DESIGAUD, Mme FILLION et M. MAILLARD (pouvoir à M. P. TAFILET)

Secrétaire de séance : Mme BELLANGER

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Si le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021 n'appelle pas d'observation, il sera demandé de bien vouloir l'adopter.

Le procès-verbal est adopté et signé.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

- 2.1 Demande de subvention auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher au titre de la DETR 2021 pour la réhabilitation du gymnase Ferry ;
- 2.2 Convention de mise à disposition partielle et ponctuelle de locaux de la maison de l'emploi à l'association Entreprise et Formation 41 ;
- 2.3 Convention de mise à disposition partielle et ponctuelle de locaux de la maison de l'emploi au Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) ;
- 2.4 Convention de mise à disposition partielle et ponctuelle de locaux de la maison de l'emploi à l'association Parenthèse ;
- 2.5 Convention de mise à disposition partielle et ponctuelle de locaux de la maison de l'emploi à l'Association Vendômoise d'Aide aux Demandeurs d'Emploi (AVADE) ;
- 2.6 Convention de mise à disposition partielle et ponctuelle de locaux de la maison de l'emploi au Groupement d'ETablissements du Val de Loire (GRETA) ;
- 2.7 Délivrance à Mme LABESSE Yannic d'une concession funéraire pour 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent de Montoire au profit de Mme LABESSE Yannic née REPUSSEAU et M. LABESSE Jacques exclusivement.
- 2.8 Délivrance à Mme HAMARD Joëlle d'une concession funéraire pour 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent de Montoire au profit de M. VALLÉE Yves et Madame VALLÉE Bernadette exclusivement.

- 2.9 Renouvellement à Mme JEUFFRAY Arlette d'une concession funéraire pour 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent de Montoire au profit de M. SAILLARD Gaston, Mme SAILLARD Eugénie née RUTARD et Mme HUBERT Marie née MALEPERT exclusivement.
- 2.10 Délivrance à Mme DOURLET Brigitte d'une concession funéraire collective pour 30 ans dans le cimetière Saint-Laurent de Montoire au profit de M. Jérôme DOURLET, Melle Cassie DOURLET et Madame Brigitte DOURLET.

Il en est pris acte

3°) - AFFAIRES GÉNÉRALES : Adhésion à la place de marché du CRT (Comité Régional de Tourisme) pour le camping

Le Maire expose que pour aider les acteurs du tourisme loir-et-chériens à développer leur commercialisation en ligne, l'Agence de Développement Touristique de Loir-et-Cher s'est engagée dès 2015 auprès du Comité Régional du Tourisme (CRT) Centre-Val de Loire dans ce projet en proposant une offre via la Place de Marché Régionale.

Les deux principaux objectifs de la Place de Marché sont de :

- Permettre aux professionnels du tourisme de développer leur commercialisation en ligne en direct.
- Equiper les sites de promotion touristique, comme le site www.val-de-loire-41.com d'une plateforme de réservation en ligne.

Pour répondre à ces objectifs, l'agence Départementale de Tourisme (ADT) forme les acteurs du tourisme à l'utilisation d'un planning en ligne et les accompagne au quotidien dans le suivi de ce planning.

La Place de Marché est un service entièrement gratuit, auquel peuvent venir s'associer un système de paiement en ligne, et un service de synchronisation des plannings (Eviivo) pour mettre à jour en temps réel sur Booking, AirBnb, etc. Deux services complémentaires à la charge du professionnel.

Proposition d'adhérer à la Place de Marché du CRT et d'adopter ses conditions générales d'utilisation des services.

Pierre BERNEAU MERLET souhaite savoir comment les réservations se font aujourd'hui.

Thierry SEMAT précise que concernant le CRT, la solution de réservation sans paiement en ligne a été retenue aujourd'hui. Concernant les réservations, jusqu'à la saison dernière, elles étaient soit faites par Facebook, soit par appel téléphonique, soit par courriel ; la réservation n'étant enregistrée qu'à réception du chèque d'acompte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4°) - INTERCOMMUNALITE : Convention de prêt de matériel avec la commune de Saint-Martin-des-Bois

Le Maire expose que la commune de Saint-Martin-des-Bois dispose d'un scarificateur pour la réalisation de travaux d'espaces verts dont nos services techniques auraient besoin ponctuellement. Cette mise à disposition de matériel nécessite une convention de mise à disposition gratuite entre nos deux communes.

Proposition d'adopter la convention et d'autoriser le Maire ou le conseiller délégué à la signer ainsi que tout document y afférant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5°) - PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour l'accueil de la maison de l'emploi à compter du 1^{er} mars 2021

Le Maire expose que l'agent d'accueil de la maison de l'emploi a été placé en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) par la collectivité compte tenu de son état de santé incompatible avec son poste en période de crise sanitaire.

Une solution temporaire avait été trouvée par le biais de l'accueil d'un stagiaire en formation d'insertion professionnelle dont le stage se termine le 26 février 2021.

Il est donc nécessaire de recruter un adjoint d'animation territorial à temps complet le temps de l'absence de l'agent d'accueil titulaire de la maison de l'emploi, le contrat sera renouvelé de mois en mois en fonction de l'indisponibilité de l'agent titulaire placé en ASA

Proposition de créer, à compter du 1er mars 2021 un emploi d'adjoint d'animation à temps complet. Le contrat sera établi mensuellement et renouvelé de mois en mois en fonction de l'indisponibilité de l'agent titulaire placé en ASA.

Guillaume HENRION rappelle que l'emploi est une compétence de la CATV et qu'il serait souhaitable que la maison de l'emploi soit transférée le plus rapidement possible à cette dernière. Il souhaiterait également que soit recherchée une solution pour que le coût de transfert soit le moins onéreux possible pour la ville lors de la proposition faite en CLECT qui accentuera l'attribution de compensation négative de la ville.

Arnaud TAFILET est d'accord mais demande à Guillaume HENRION comment faire.

Guillaume HENRION propose de ne pas remplacer l'agent actuellement absent pour éviter une charge financière supplémentaire.

Arnaud TAFILET entend mais précise qu'il ne mettra pas en balance la santé d'un agent contre de l'argent.

Pierre BERNEAU MERLET souhaiterait que soit travaillée la question des transferts de compétences et donc de charges avec les communes limitrophes et la CATV pour faire diminuer les charges de ce transfert.

Arnaud TAFILET précise qu'il n'y aura transfert que du personnel.

Pierre BERNEAU MERLET s'étonne qu'il n'y ait pas de prise en charge des coûts de fonctionnement.

Arnaud TAFILET précise que seuls les agents seraient transférés, pas d'autres charges et propose de créer un groupe de travail sur ce sujet.

La délibération est adoptée avec une abstention.

6°) - FINANCES : Création d'une régie pour le transport scolaire

Le Maire expose que La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a adressé à la ville, en novembre dernier, une demande de mise à jour et de renouvellement de titres de transport pour sa régie « *effectuant des transports à des fins non commerciales et disposant de deux véhicules maximum et inscrite au registre des transports routiers de voyageurs selon l'article R.3113-10 du Code des transports* ».

La ville ne disposant pas de régie ni du budget annexe pour le transport, qu'il soit scolaire, périscolaire ou autre, contact a été pris avec la DREAL pour comprendre l'objet de la demande. Les services de cette dernière nous ont invité à contacter la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV), compétente en matière de transport scolaire.

Après quelques échanges avec le service transport de la CATV qui a pris soin de consulter un juriste sur ce sujet, il s'avère que la ville est dans l'obligation de créer une régie de transport, et donc un budget annexe pour répondre à ses obligations et ce avant le 31 mars 2021, création du budget annexe comprise, faute de quoi la ville ne serait plus autorisée à effectuer de transport scolaire. En effet, la ville exerce par délégation de la CATV, le transport scolaire pour lequel cette dernière est compétente, mais également le transport scolaire dans le périmètre inférieur à 3 kilomètres non pris en charge par la CATV.

Proposition de :

- Créer la régie municipale de transport à des fins non commerciales ;
- Confirmer l'inscription de la ville de Montoire-sur-le-Loir au registre des transporteurs ;
- Désigner le responsable légal de la régie en la personne de Arnaud TAFILET, en sa qualité Maire ;

Désigner le directeur technique de la régie en la personne de Cindy HUREAU, en sa qualité de Directrice des affaires générales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7°) - FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Maire informe l'assemblée que chaque année, le budget primitif doit être précédé 2 mois avant, pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat sur les grandes orientations du budget de l'année, tant dans sa stratégie financière que dans les investissements à venir.

Depuis la loi « NOTRe » du 07/08/2015, le débat d'orientation budgétaire a évolué vers un rapport d'orientations budgétaires qui doit préciser les orientations budgétaires en termes d'évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolutions retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, les engagements pluriannuels envisagés et enfin la structure et la gestion de la dette.

Le Maire procède à la présentation du Rapport d'orientation budgétaire, document obligatoire contenant différents éléments financiers, fiscaux et techniques qui permettront que le débat se déroule.

Pierre BERNEAU-MERLET précise qu'il aurait apprécié que chacun dispose du compte-rendu de la commission générale pendant laquelle avait été restitué l'audit financier et organisationnel afin d'aider à la discussion sur le sujet du DOB.

Arnaud TAFILET précise que le compte rendu sera adressé avant la séance de vote du budget.

Pierre BERNEAU-MERLET souhaite savoir comment va se dérouler la présentation et les possibilités d'intervention.

Arnaud TAFILET précise qu'il ne fera pas une lecture linéaire du document mais par groupe de slides et que les interventions pourront avoir lieu entre chaque.

Slide 29 – Urba Gare

Arnaud TAFILET précise que le projet Ages et Vie est toujours en cours et qu'une intervention pour une étude de sols doit être programmée prochainement. Il informe que la clôture d'un budget annexe en déficit impacte le budget principal qui doit le combler.

Pierre BERNEAU-MERLET souhaiterait connaître le potentiel foncier de la ville et ses axes de développement. La SEM 3 Vals aménagement avait réalisé une étude sur le coût d'urbanisation de la zone de la gare, il souhaiterait savoir si les documents de l'étude peuvent être partagés aux élus.

Arnaud TAFILET est d'accord pour le partage d'informations.

Slide 31 – Centre Communal d'Action Sociale

Arnaud TAFILET confirme que les logements sociaux de la rue Blaise Pascal appartiennent bien au CCAS. Ces derniers sont insalubres et deux restent occupés : ils devront être soit réhabilités, soit vendus.

Slide 36 – Budget principal

Pierre BERNEAU-MERLET souhaite que soit réexpliquée la dernière phrase du slide.

Arnaud TAFILET précise qu'une consommation à taux plein utilisée pour les investissements ne permet pas de constituer d'épargne, c'est un choix effectué par le passé qu'il ne discutera pas. Il faut cependant préparer le futur, comme l'a confirmé l'audit, si l'épargne n'est pas constituée maintenant, le budget sera déficitaire dès 2029.

Pierre BERNEAU MERLET s'interroge sur la reprise des investissements antérieurs, il pensait qu'il était question des reprises de résultats et pas de l'investissement en tant que tel.

Arnaud TAFILET précise qu'il s'agit de résultats globaux composés de fonctionnement, investissement et résultats antérieurs.

Guillaume HENRION souhaite préciser que la notion d'épargne n'existe pas dans la comptabilité publique, il précise que le principe est que si un excédent est constaté, il est présenté et immédiatement affecté pour l'année suivante ; il doit être affecté avec des dépenses théoriques pour équilibrer le budget.

Si on évoque l'idée de constituer de l'épargne, cela veut dire qu'on va faire une comptabilité avec un résultat excédentaire année après année alors que l'un des principes de la comptabilité publique prévoit que le budget doit être consommé dans l'année.

Arnaud TAFILET concède que le terme épargne n'est probablement pas le bon mot mais que la ville doit dégager une capacité d'autofinancement pour réaliser ses investissements.

Guillaume HENRION rappelle que la notation d'une commune en terme de gestion budgétaire est bonne lorsque l'on a entièrement dépensé son budget car on collecte de l'impôt pour le dépenser.

Il rappelle également que l'argent public ne va pas dans une banque mais reste à la Caisse des dépôts et consignation et que les collectivités ne doivent théoriquement pas mettre d'argent de côté.

Arnaud TAFILET rappelle que si la ville ne provisionne pas, le déficit sera réel en 2029.

Guillaume HENRION précise qu'il s'agit de voter des budgets pour l'année 2021, pas pour 2029 qui laisse du temps.

Arnaud TAFILET résume que pour Monsieur HENRION, il faut dépenser à l'euro près le budget mais souhaiterait savoir quelle est la solution de Monsieur HENRION pour 2029 alors que l'audit, comme le conseiller financier du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, préconisent une épargne dès l'exercice 2021.

Guillaume HENRION précise que si l'Etat devrait être un bon conseiller mais que comme c'est auprès de lui que les conseils sont pris et qu'il est le payeur, il conseille à la ville de se débrouiller donc charge à la commune de limiter ses investissements et de ne plus investir dans des services et équipements pour ses administrés. Si l'Etat est conseiller, il doit également être le payeur.

Arnaud TAFILET réitère sa question et souhaite connaître les préconisations de Monsieur HENRION.

Guillaume HENRION précise juste qu'il s'agit juste d'un problème de terminologie employée sur laquelle il n'est pas d'accord : on ne peut pas parler d'épargne lorsque cela n'existe pas en comptabilité publique. Il ne faut pas dépenser l'excédent coûte que coûte mais simplement rappeler comment habituellement cela doit fonctionner. Il précise qu'heureusement, il est possible de faire des choix en prévision de préparer l'avenir mais il ne faut pas oublier la philosophie de la comptabilité publique qui est de collecter de l'argent pour en théorie le dépenser.

Arnaud TAFILET constate qu'ils se rejoignent sur la collecte de l'argent pour le dépenser et donc, compte tenu de la faible capacité d'investissement de la ville, il préconise d'en dépenser les 2/3 car il est inconcevable d'hypothéquer la commune.

Slide 38 – Projection de la dette

Pierre BERNEAU MERLET souhaite que lui soit confirmé qu'à partir de 2029, la commune devra rembourser 450 000 euros par an pour la renégociation de l'emprunt toxique.

Arnaud TAFILET confirme la continuité du remboursement mais corrige la somme à 550 000 euros.

Pierre BERNEAU-MERLET s'interroge sur la pertinence d'épargner 50 000 euros tous les ans jusqu'en 2029 alors que 550 000 euros seront à rembourser tous les ans à partir de 2029.

Arnaud TAFILET précise qu'il s'agit de constituer un fond de roulement supplémentaire pour réussir à maintenir un équilibre budgétaire en 2029. Qui plus est, les montants de capital et d'intérêts vont s'inverser au fur et à mesure de l'avancée du remboursement de l'emprunt. Il propose de prévoir une session de formation/information sur ce sujet précis.

Sophie DOUAUD précise qu'il y a le remboursement de la dette mais également des opérations d'ordres qui impactent le budget.

Karima BARON propose de tenter une renégociation du fonds de soutien après 2029.

Arnaud TAFILET précise que le contrat est bouclé et que seule une renégociation de la durée de l'emprunt pourra être envisagée à partir de 2029.

Slide 45, 46 et 47 – hypothèses DOB 2021

Pierre BERNEAU-MERLET demande si nous avons une idée de l'enveloppe globale des dépenses d'équipements et d'investissements ?

Arnaud TAFILET précise les montants estimés par opération et précise qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement sera établi avec le chef de projet de Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Sous-Préfecture.

Slide 48 – Soldes de gestion

Pierre BERNEAU-MERLET souhaite savoir pourquoi la ligne d'anticipation des années sans fonds de soutien pour payer la dette n'est pas alimentée.

Arnaud TAFILET précise qu'il a repris les trames existantes et qu'il était probablement envisagé de provisionner à terme.

Slide 49 – Vision prospective 2021 à 2029

Arnaud TAFILET concède que ce tableau n'est pas assez clair et qu'il sera retravaillé.

Slide 50 – Conclusion

Pierre BERNEAU-MERLET s'interroge sur les choix de gestions des services publics : camping, musée.

Arnaud TAFILET confirme que le sujet est à travailler.

Pierre BERNEAU-MERLET souhaiterait également que soient travaillés les sujets : d'économies de fonctionnement, d'optimisation des recettes et de recherches de subventions.

Arnaud TAFILET confirme que ces sujets seront également travaillés.

Slide 51 – Orientations

Pierre BERNEAU-MERLET souhaite savoir quelle commission traite du parc immobilier.

Arnaud TAFILET précise que ce sujet n'est pas traité par une commission en particulier mais sera traité en commission générale.

Il en est pris acte.

8°) - AFFAIRES DIVERSES

Arnaud TAFILET précise que certains dossiers récents et urgents ont entraîné des retards dans la gestion d'autres dossiers mais ne pouvaient pas ne pas être traités, c'est le cas notamment du rendez-vous au ministère, de la mise en place du centre de vaccination éphémère ou la régularisation urgente de la régie de transport scolaire.

Pierre BERNEAU-MERLET précise que la liste Pour Montoire n'a pas posé de question en préalable de ce conseil car certaines demandes du précédent conseil n'avaient pas obtenu de réponse complète, notamment concernant le pôle de santé.

Arnaud TAFILET précise qu'il a sollicité un rendez-vous avec le conseil de surveillance, la direction de l'Hôpital et la CATV.

Pierre BERNEAU-MERLET souhaite connaître la date exacte de la vente aux enchères.

Arnaud TAFILET précise qu'il ne dispose d'aucune information fiable à ce sujet.

Pierre BERNEAU-MERLET demande la création d'une commission thématique pour le programme Petites Villes de Demain.

Arnaud TAFILET précise qu'il n'a toujours aucune information précise sur ce sujet, seulement qu'une réunion de lancement a été programmée le 12 février prochain par la Préfecture.

Pierre BERNEAU-MERLET souhaite savoir quelles sont les propositions pour la formation des élus.

Arnaud TAFILET informe qu'il n'a pas eu le temps de relancer l'organisme de formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jour susdits à 21h05.

Chartier-Malicot





























